

## Pharnext lance son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris

### AVERTISSEMENT

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Pharnext objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Pharnext n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

- ◎ **Augmentation de capital de 36,4 M€ pouvant être portée à un maximum de 48,2 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation<sup>1</sup>**
- ◎ **Engagements de souscription d'actionnaires historiques et de nouveaux investisseurs de renom tels que Galapagos, IPSEN, l'Institut Mérieux, le Groupe Dassault et Claude Berda pour un montant total d'environ 23,0 M€**
- ◎ **Fourchette indicative de prix : 10,82 € à 13,20 € par action**
- ◎ **Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert (OPO) et du Placement Global : lundi 27 juin 2016**
- ◎ **Clôture de l'OPO et du Placement Global : mardi 12 juillet 2016 (17h)**
- ◎ **Eligible TEPA ISF, PEA-PME**

**Paris, France, le 27 juin 2016** – Pharnext, société biopharmaceutique française qui développe un portefeuille avancé de produits dans le domaine des maladies neurodégénératives, annonce aujourd’hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

L’Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 16-275 en date du 24 juin 2016 sur le prospectus relatif à l’introduction en bourse des actions de Pharnext.

*Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments : la Pléothérapie. La Société développe une approche unique qui combine à faible dose des médicaments déjà existants, repositionnés dans de nouvelles indications. Cette approche présenterait de nombreux avantages : une efficacité optimale, un excellent profil d'innocuité, une application potentielle à n'importe quelle maladie dont les maladies neurodégénératives, un gain estimé à 5 ans dans le développement du médicament, un prix qui devrait être plus abordable et une propriété intellectuelle incluant plusieurs brevets de composition déjà obtenus. La Société est soutenue par une équipe scientifique de renommée internationale.*

---

<sup>1</sup> Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l’offre

## RAISONS DE L'OFFRE

L'opération envisagée est destinée à fournir à Pharnext les moyens additionnels pour accélérer son développement à savoir :

- ◎ **Financer l'ensemble des coûts liés à l'étude de Phase 3 PLEO-CMT** lancée fin 2015 portant sur le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A par PXT3003 dont les résultats devraient être publiés au second semestre 2018, et préparer et lancer une étude clinique pédiatrique de PXT3003, pour environ 65% de la levée de fonds,
- ◎ **Financer l'ensemble des coûts liés à la préparation et au lancement de la prochaine étude de Phase 2 à conduire dans le traitement de la maladie d'Alzheimer par PXT864**, dont le lancement devrait intervenir au second semestre 2017 pour des résultats attendus à horizon 2019/2020 pour environ 15% de la levée de fonds,
- ◎ **Renforcer la structure financière**, en ce compris le remboursement des dettes financières pour environ 20% de la levée de fonds.

## PRINCIPAUX ATOUTS DE LA SOCIÉTÉ

- ◎ **Pharnext développe la nouvelle génération de médicaments qui offrira un niveau élevé d'efficacité et d'innocuité au plus grand nombre de patients à un prix plus abordable**

Pharnext vise à devenir au travers de cette introduction en bourse la première société biopharmaceutique cotée en Europe capable d'offrir des médicaments plus efficaces, plus sûrs et moins chers en développant une approche unique : combiner à faible dose des médicaments déjà existants, repositionnés dans de nouvelles indications. Il s'agit de la Pléothérapie.

Développé par l'équipe scientifique de Pharnext au cours des 30 dernières années, ce concept se distingue de la monothérapie dont le principe est de viser une seule cible thérapeutique en permettant le traitement de **plusieurs cibles en même temps** grâce aux **pléomédicaments**. Ce sont des **combinaisons synergiques à faibles doses de médicaments déjà utilisés** pour d'autres maladies avec un profil de tolérance connu. Cette approche doit permettre de faire face à deux enjeux majeurs actuels de l'industrie pharmaceutique : le prix élevé des médicaments et le taux d'échec important lors de leur développement, à la fois par manque d'efficacité mais également pour des raisons de profil de sécurité non satisfaisant.

- ◎ **La Pléothérapie présente des atouts considérables par rapport à la monothérapie**

- une **efficacité optimale** pour les candidats médicaments à ce stade de développement clinique,
- un **excellent profil d'innocuité** pour les candidats médicaments à ce stade de développement clinique,
- une **application potentielle sur n'importe quelle maladie dont les maladies neurodégénératives**,
- un **gain estimé de 5 ans** dans le développement du médicament,
- un **prix des médicaments qui devrait être plus abordable**,
- une **propriété intellectuelle étendue et solide**.

Pour démontrer la pertinence de cette approche, Pharnext a choisi des maladies à forts besoins médicaux ne bénéficiant d'aucun traitement satisfaisant à ce jour : la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A et la maladie d'Alzheimer.

- ◎ **Deux pléomédicaments en phase de développement clinique avancé**

**PXT3003** est actuellement en Phase 3 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A, une maladie génétique héréditaire rare affectant environ 170 000 patients en Europe et en Amérique du Nord.

**PXT864** vient d'achever une Phase 2a dans la maladie d'Alzheimer, une maladie neurodégénérative qui atteint aujourd'hui plus de 30 millions de personnes dans le monde. D'autres indications sont envisagées pour PXT864, notamment la maladie de Parkinson et la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA ou maladie de Charcot).

◎ **Un potentiel considérable d'autres opportunités dans le domaine des maladies neurodégénératives et au-delà**

Grâce à sa connaissance des réseaux biologiques des maladies et du repositionnement des médicaments, Pharnext développe **une plateforme unique** qui permet de systématiser la découverte de combinaisons synergiques de médicaments. Cette plateforme a pour objectif de cibler **des maladies pour lesquelles les besoins médicaux restent importants : à ce jour les réseaux biologiques de 26 maladies ont été reconstruits par Pharnext**.

◎ **Pharnext est soutenue par une équipe scientifique de renommée internationale et des investisseurs de premier rang**

Ce nouveau paradigme, dont Pharnext est un pionnier, est reconnu par des scientifiques de renommée internationale, dont plusieurs **Prix Nobel**. La Société est également soutenue par des actionnaires historiques et par de nouveaux investisseurs de premier plan (**Galapagos, IPSEN, l'Institut Mérieux, le Groupe Dassault et Claude Berda**).

## MODALITÉS DE L'OFFRE

◎ **Structure de l'offre**

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'**«Offre»**), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'**« Offre à Prix Ouvert »** ou l'**« OPO »**) et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (hors Etats-Unis, Afrique du Sud, Canada, Australie et Japon) (le **« Placement Global »**)

◎ **Taille initiale de l'offre**

Le nombre d'actions nouvelles de la Société s'élève à 3 036 044 d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune à libérer intégralement lors de la souscription. Il est rappelé que l'Offre sera réalisée en priorité par souscription des actions nouvelles.

◎ **Clause d'Extension**

Jusqu'à 15% du nombre d'actions nouvelles initialement offertes, soit une extension maximum de 455 406 actions nouvelles en cas d'exercice intégral (la **« Clause d'Extension »**).

◎ **Option de Surallocation**

Jusqu'à 15% du nombre d'actions nouvelles offertes soit, en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, un maximum de 523 717 actions nouvelles supplémentaires (l'**« Option de Surallocation »**). Cette Option de Surallocation pourra être exercée en tout ou partie jusqu'au 17 août 2016 (inclus).

◎ **Fourchette indicative du prix de l'Offre**

Entre 10,82 € et 13,20 € par action nouvelle (le « Prix de l'Offre »)<sup>2</sup>

◎ **Produit brut de l'émission**

Environ 36,4 M€ (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 41,9 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 48,2 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (correspondant au milieu de la fourchette de prix indicative du Prix de l'Offre, soit 12,0 €).

◎ **Produit net estimé de l'émission**

Environ 29,3 M€ (hors montant libéré par compensation de créances et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 34,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 40,7 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (correspondant au milieu de la fourchette de prix indicative du Prix de l'Offre, soit 12,0 €).

◎ **Engagements de souscription**

Les engagements de souscription s'élèvent à un montant total de 23,0 millions d'euros.

Certains actionnaires de la Société se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 4,6 millions d'euros (soit 12,7% du montant total de l'offre<sup>3</sup>). Ces ordres se décomposent comme suit :

- fonds gérés par Truffle Capital : 1,5 millions d'euros (soit 4,1% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- Zaka (family office de Pierre Bastid) : 1,5 millions d'euros (soit 4,1% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- Ipsen Pharma : 1,0 million d'euros (soit 2,7% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- six autres actionnaires historiques se sont engagés à placer des ordres pour un montant global de 618 720 euros (soit 1,7% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>).

En outre de nouveaux investisseurs se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 13,35 millions d'euros (soit 36,6% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>). Ces ordres se décomposent comme suit :

- Financière Arbevel : 5,0 millions d'euros (soit 13,7% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- Claude Berda : 3,0 millions d'euros (soit 8,2% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- Galapagos : 2,7 millions d'euros (soit 7,5% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- l'Institut Mérieux : 1,0 million d'euros (soit 2,7% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- le Groupe Dassault : 1,0 million d'euros (soit 2,7% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>) ;
- d'autres personnes physiques dont Michel de Rosen se sont engagées à placer des ordres pour un montant global de 550 000 euros (soit 1,6% du montant brut de l'offre<sup>3</sup>).

En outre les fonds gérés par Truffle Capital, Zaka et Claude Berda se sont engagés à placer des ordres pour un montant global de 5 millions d'euros (soit 13,7 % du montant brut de l'offre<sup>3</sup>), ayant vocation à être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires pour que l'ensemble de souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre représente 100% des Actions Nouvelles (hors Clause d'Extension).

<sup>2</sup> Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

<sup>3</sup> Montant brut de l'offre défini sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre hors Clause d'Extension et Option de Surallocation

◎ **Engagements d'abstention de la Société et de conservation des actionnaires**

- pour la Société : pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles,
- pour 98,3% des actionnaires existants et des porteurs d'instruments dilutifs : engagement de conservation portant sur 100% des titres à 180 jours ; 90% à 270 jours ; 80% à 360 jours et 50% à 540 jours, sous réserve de certaines exceptions ; étant précisé que cet engagement ne porte que sur l'ensemble des valeurs mobilières de la Société qu'ils détiennent au jour de l'introduction en bourse.

◎ **Eligible PEA-PME / ISF TEPA**

Sous réserve du respect de certaines conditions par l'investisseur, voir note d'information.

◎ **Qualification Entreprise Innovante de BPIFrance**

◎ **Calendrier prévisionnel de l'opération**

<b>24 juin 2016</b>	➤	◎ Visa de l'AMF sur le prospectus
<b>27 juin 2016</b>	➤	◎ Ouverture de l'OPO et du Placement Global
<b>29 juin 2016</b>	➤	◎ Réunion SAAF
<b>12 juillet 2016</b>	➤	◎ Clôture de l'OPO et du Placement Global
<b>13 juillet 2016</b>	➤	◎ Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
<b>15 juillet 2016</b>	➤	◎ Règlement-livraison des actions nouvelles dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
<b>18 juillet 2016</b>	➤	◎ Début des négociations des actions de Pharnext sur le marché Alternext d'Euronext à Paris
<b>17 août 2016</b>	➤	◎ Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation ◎ Fin de la période de stabilisation éventuelle

## ◎ Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Gilbert Dupont, Chef de File et Teneur de Livre, au plus tard le 12 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris).

## ◎ Codes d'identification des titres de Pharnext

- Libellé : PHARNEXT
- Code ISIN : FR0011191287
- Mnémonique : ALPHA
- Compartiment : Alternext Paris compartiment « Offre au public »
- Secteur d'activité : 4573 - Biotechnology

## ◎ Intermédiaire financier



Chef de File et Teneur de Livre Associé

## ◎ Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de Pharnext sur le marché Alternext d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 24 juin 2016 sous le numéro 16-275 composé du document de base enregistré le 2 juin 2016 sous le numéro I. 16-050 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Pharnext (11, rue des Peupliers, 92130 Issy-les-Moulineaux, France) ainsi que sur les sites internet de la société ([www.pharnext-corp.com](http://www.pharnext-corp.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## ◎ Facteurs de risques

La société attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques de marché pouvant influer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la note d'opération.

## CONTACTS :

### Pharnext

Pierre Schwich  
Directeur Financier  
[investors@pharnext.com](mailto:investors@pharnext.com)  
+33 (0)1 41 09 22 30

### NewCap

Relations Investisseurs  
Julie Coulot  
[pharnext@newcap.eu](mailto:pharnext@newcap.eu)  
+33 (0)1 44 71 20 40

### ALIZE RP

Relations Media  
Caroline Carmagnol  
[pharnext@alizerp.com](mailto:pharnext@alizerp.com)  
+33 (0)1 44 54 36 64

## À PROPOS DE PHARNEXT

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade avancé de développement fondée par des scientifiques et entrepreneurs de renom, dont le Professeur Daniel Cohen, pionnier de la génomique moderne. Pharnext est spécialisée dans les maladies neurodégénératives et a deux produits en développement clinique: PXT3003 est en Phase 3 internationale dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. PXT864 a obtenu des résultats de Phase 2 positifs dans la maladie d'Alzheimer. Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments : la Pléothérapie. La Société identifie et développe des combinaisons synergiques de médicaments déjà approuvés mais pour d'autres maladies. Ces pléomédicaments sont développés à de nouvelles doses optimales plus faibles et sous une nouvelle formulation galénique. Les avantages des pléomédicaments sont importants : efficacité, innocuité et propriété intellectuelle incluant plusieurs brevets de composition déjà obtenus. La Société est soutenue par une équipe scientifique de renommée internationale.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur [www.pharnext.com](http://www.pharnext.com)

## AVERTISSEMENT

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Pharnext des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Pharnext n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Pharnext d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **offre au public d'Actions** » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, de manière à permettre à un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.*

*Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilées** »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilées. Toute personne autre qu'une Personne Habilée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du*

présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Pharnext n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, d'Afrique du Sud, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des Actions au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les Actions font l'objet de restrictions de transfert et de vente dans certains pays, y compris au Canada.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Pharnext est présente.

Gilbert Dupont, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 13 juillet au 17 août 2016 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Pharnext, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Pharnext et sont susceptibles d'affecter leur cours.

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

*Visa n°16- 275 en date du 24 juin 2016 de l'AMF*

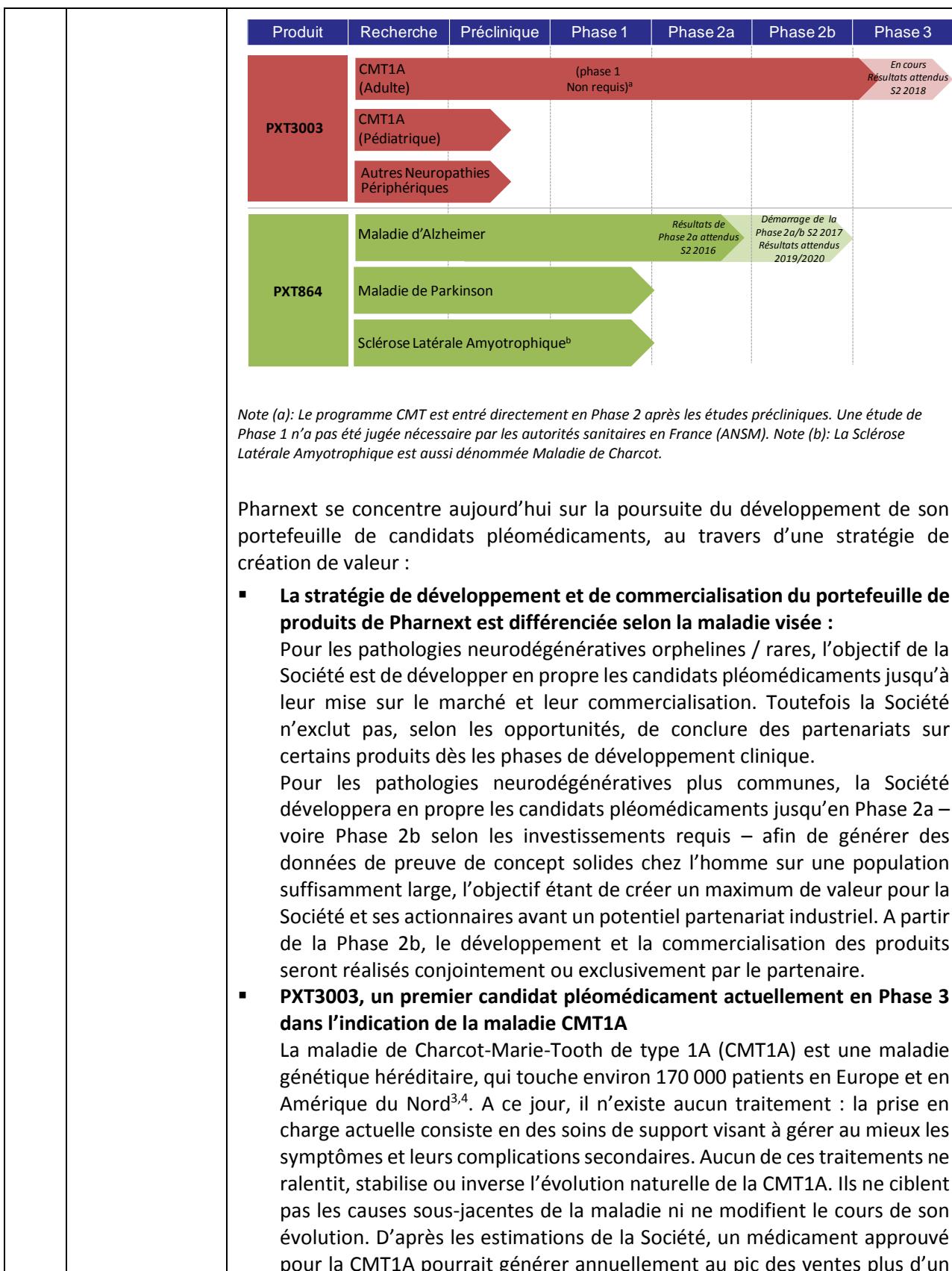
Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	<b>Introduction et avertissements</b>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	<b>Consentement de l'Emetteur</b>	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	<b>Raison sociale / Dénomination sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raison sociale : Pharnext (la « Société » ou l' « Emetteur ») ;</li> <li>- Nom commercial : Pharnext.</li> </ul>
B.2	<b>Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège social : 11, rue des Peupliers, 92130 Issy-les-Moulineaux, France;</li> <li>- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration ;</li> <li>- Droit applicable : droit français ;</li> <li>- Pays d'origine : France.</li> </ul>

B.3	<b>Nature des opérations et Principales activités</b>	<p>Pharnext basée en France, a été créée en 2007 par d'éminents scientifiques et entrepreneurs, dont le Professeur Daniel Cohen, un des pionniers de la génomique moderne.</p> <p>Pharnext développe de nouveaux traitements ciblant des maladies neurodégénératives sévères – rares ou communes – actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Ces traitements, appelés pléomédicaments, sont des combinaisons synergiques de médicaments déjà approuvés mais pour d'autres maladies. Ils sont développés à de nouvelles doses optimales plus faibles et sous une nouvelle formulation galénique. Les avantages des pléomédicaments sont importants : excellent profil de sécurité, action simultanée sur plusieurs cibles thérapeutiques, propriété intellectuelle forte et robuste.</p> <p>La connaissance du profil de tolérance des molécules composant un pléomédicament et le risque de toxicité diminué par l'utilisation de faibles doses, associés à la plateforme technologique de Pharnext doivent permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) de diminuer significativement le risque d'un échec dû à des problèmes de toxicité ;</li> <li>(ii) de diminuer la durée du développement jusqu'à l'enregistrement du pléomédicament, notamment grâce à une phase de recherche et de développement préclinique de seulement 3 ans, et éventuellement grâce à la dispense de conduire systématiquement une Phase 1.</li> </ul> <p>La combinaison de ces deux facteurs permet de réduire globalement le coût de développement d'un pléomédicament jusqu'à sa commercialisation. L'approche thérapeutique développée par la Société lui permet ainsi de bénéficier d'une flexibilité importante sur le niveau de prix de ses candidats pléomédicaments.</p> <p>Cette nouvelle approche thérapeutique, appelée Pléothérapie, repose sur une plateforme technologique propriétaire s'appuyant sur la pharmacologie des réseaux biologiques. Développée par les fondateurs de la Société au cours des 30 dernières années, cette technologie utilise un grand nombre de données biologiques complexes afin d'identifier les milliers de molécules potentiellement impliquées dans une maladie. A partir de ces réseaux biologiques, elle permet de systématiser l'identification de nouvelles utilisations pour les médicaments et d'en déduire des combinaisons synergiques.</p> <p>Les deux premiers pléomédicaments issus de la plateforme technologique de Pharnext sont à un stade avancé de développement : PXT3003, qui bénéficie d'une désignation de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis, est entré en Phase 3 en décembre 2015 pour le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), et PXT864 vient de terminer une Phase 2a avec des résultats préliminaires encourageants pour le traitement de la maladie d'Alzheimer. D'autres indications sont envisagées pour PXT864, notamment la maladie de Parkinson et la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA ou maladie de Charcot).</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Pipeline de Pharnext</u></b></p>
-----	---	--



<sup>3</sup> Jani-Acsadi A, et al. CMT neuropathies: diagnosis and management. Semin Neurol. 2008 Apr;28(2):185-94.

<sup>4</sup> DiVincenzo C, et al. The allelic spectrum of CMT disease in over 17,000 individuals with neuropathy. Mol Genet

Genomic Med. 2014 Nov;2(6):522-9. Nelis E, et al. Estimation of the mutation frequencies in CMT disease type 1 and hereditary neuropathy with liability to pressure palsies: a European collaborative study. Eur J Hum Genet. 1996;4(1):25-33.

	<p>milliard de dollars de revenus en Europe et Amérique du Nord. PXT3003, solution buvable administrée 2 fois par jour, est une combinaison fixe à faible dose de baclofène, naltrexone et sorbitol, qui bénéficie du statut de médicament orphelin dans l'indication CMT1A accordé par l'EMA et la FDA depuis mars 2014. Ces désignations de médicament orphelin sont une preuve de l'existence d'avantages cliniques potentiels de PXT3003 pour une maladie associée à d'importants besoins médicaux.</p> <p>Au dernier trimestre 2015, Pharnext a démarré un essai clinique pivot international de Phase 3 chez des patients atteints de CMT1A légère à modérée. Cette étude est randomisée, en double aveugle, contrôlée versus placebo. Elle prévoit le recrutement de 300 patients âgés de 16 à 65 ans répartis dans 27 centres en Europe (France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Allemagne) et aux Etats-Unis (Californie, Connecticut, Floride, Massachusetts, Minnesota, Missouri, New York et Washington). Ces centres seront progressivement ouverts et activés en 2016. Le premier patient a été recruté à l'hôpital de la Timone - CHU de Marseille en décembre 2015. Le dernier patient devrait être recruté au dernier trimestre 2016 et les résultats de l'étude sont attendus au second semestre 2018. Une étude clinique pédiatrique pourrait également être lancée à moyen terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PXT864, le second candidat pléomédicamente en cours de développement dans l'indication de la maladie d'Alzheimer, vient d'achever une Phase 2a ayant démontré une amélioration significative des fonctions cognitives des patients durant leur traitement</b></li> </ul> <p>La maladie d'Alzheimer est une affection neurodégénérative chronique qui entraîne la destruction lente et progressive des neurones. Plus de 30 millions de personnes seraient aujourd'hui atteintes de la maladie d'Alzheimer dans le monde. La prévalence de la maladie est en forte progression et d'après les estimations entre 70 et 100 millions de personnes pourraient être touchées dans le monde d'ici 2050<sup>5</sup>.</p> <p>Il n'existe actuellement aucun médicament permettant de guérir la maladie ou d'en ralentir la progression. Quelques médicaments ont été approuvés pour atténuer certains symptômes mais leur action reste modérée, temporaire et associée à des effets secondaires fréquents et parfois significatifs. Les deux principaux sont le donépézil (Aricept®) et la mémantine (Namenda®/Ebixa®). Les ventes cumulées des médicaments autorisés et prescrits dans la maladie d'Alzheimer étaient d'environ 5 milliards de dollars en 2015<sup>6</sup>.</p> <p>PXT864 est une combinaison fixe à faible dose de baclofène et d'acamprosate, administrée par voie orale deux fois par jour. Les premiers résultats de Phase 2a ont permis de montrer un effet de PXT864 sur les troubles cognitifs mesurés par l'échelle composite ADAS-Cog (Alzheimer Disease Assessment Scale), l'outil de mesure recommandé par l'EMA et la FDA pour évaluer l'efficacité des produits développés pour la maladie d'Alzheimer.</p> <p>Afin d'optimiser la dose de PXT864 et d'obtenir des résultats complémentaires de synergie, une étude internationale est prévue au second semestre 2017 sur un plus grand nombre de patients, pour des résultats attendus fin 2019/début 2020. Le design de cette étude sera défini et validé au cours de l'année 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Des investisseurs de premier plan soutenant le projet</b></li> </ul> <p>La Société est soutenue depuis sa création par Truffle Capital, investisseur</p>
--	--

<sup>5</sup> World Alzheimer Report 2015 et 2015 Alzheimer's Disease Facts and Figures.

<sup>6</sup> Bases de données : GlobalData et Medtrack

		renommé et spécialiste du monde de la santé. M. Pierre Bastid - investisseur dans plusieurs sociétés de biotechnologie, notamment Carmat et Cellectis, dont il est également administrateur – et M. Florent Battistella, soutiennent également la Société et ont participé à plusieurs tours de financement depuis 2011.
--	--	--

B.4a	<b>Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société</b>	A ce jour, 28 centres, dont 19 en Europe et 9 aux Etats-Unis, ont été sélectionnés pour participer à l'étude de Phase 3 du produit PXT3003 pour la maladie de Charcot-Marie-Tooth, et 75 patients ont déjà été inclus dans cette étude, conformément au plan de recrutement envisagé.
B.5	<b>Description de la Société</b>	<p>La Société détient une filiale à 90% en capital et en droits de vote à Phnom Penh au Cambodge, la société Medikhmer, et ne détient aucune autre participation. Medikhmer est spécialisée dans la recherche et le développement dans le domaine de la phytothérapie.</p> <p>Pharnext accorde à Medikhmer son soutien matériel et financier et verse régulièrement des avances en compte courant à Medikhmer pour financer ses activités en fonction des besoins de trésorerie de celle-ci.</p> <p>Au 31 décembre 2015, le total des sommes avancées en compte courant par Pharnext à Medikhmer s'élevait à 1.247 K€.</p> <p>Medikhmer présentant un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de comptes donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué de la société Pharnext et de sa filiale, Pharnext bénéficie de l'exemption d'établir et de publier des comptes consolidés, prévue à l'article L.233-17-1 du code de commerce. Ces états financiers sont donc des états financiers individuels.</p>

Actionnariat	Avant l'Offre		Après conversion des OC				Après conversion des OC et sur une base pleinement diluée			
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Daniel COHEN	774,000	12.0%	774,000	9.9%	1,548,000	10.9%	774,000	8.7%	1,548,000	10.1%
Ilya CHUMAKOV	414,000	6.4%	414,000	5.3%	828,000	5.8%	414,000	287.5%	828,000	5.4%
Serguei NABIROTCHEKIN	189,000	2.9%	189,000	2.4%	378,000	2.7%	189,000	131.3%	378,000	2.5%
Bounmy RATTANAVAN	144,000	2.2%	144,000	1.9%	288,000	2.0%	144,000	100.0%	288,000	1.9%
Oxana GUERASSIMENKO	135,900	2.1%	135,900	1.7%	271,800	1.9%	135,900	94.4%	271,800	1.8%
Loïc HEIDSIECK	107,100	1.7%	107,100	1.4%	214,200	1.5%	131,100	91.0%	238,200	1.6%
David PICARD	36,000	0.6%	36,000	0.5%	72,000	0.5%	36,000	25.0%	72,000	0.5%
<b>Total fondateurs</b>	<b>1,800,000</b>	<b>28.0%</b>	<b>1,800,000</b>	<b>23.1%</b>	<b>3,600,000</b>	<b>25.3%</b>	<b>1,824,000</b>	<b>20.6%</b>	<b>3,624,000</b>	<b>23.7%</b>
Fonds gérés par TRUFFLE CAPITAL	2,499,600	38.9%	2,931,188	37.7%	5,430,788	38.2%	2,993,607	2078.9%	5,493,207	36.0%
ZAKA	725,600	11.3%	1,515,130	19.5%	2,240,730	15.8%	1,515,130	1052.2%	2,240,730	14.7%
Florent BATTISTELLA	583,400	9.1%	583,400	7.5%	1,166,800	8.2%	583,400	405.1%	1,166,800	7.6%
<b>Total investisseurs historiques</b>	<b>3,808,600</b>	<b>59.3%</b>	<b>5,029,718</b>	<b>64.6%</b>	<b>8,838,318</b>	<b>62.2%</b>	<b>5,092,337</b>	<b>57.5%</b>	<b>8,900,737</b>	<b>58.3%</b>
CD PRIVATE EQUITY S.à.r.l.	165,000	2.6%	170,859	2.2%	335,859	2.4%	170,859	118.7%	335,859	2.2%
IPSEN PHARMA	162,600	2.5%	162,600	2.1%	325,200	2.3%	162,600	112.9%	325,200	2.1%
PARINVEST	161,200	2.5%	161,200	2.1%	322,400	2.3%	161,200	111.9%	322,400	2.1%
Serendip	0	0.0%	123,550	1.6%	123,550	0.9%	123,550	85.8%	123,550	0.8%
AURINVEST CAPITAL 2	100,000	1.6%	100,000	1.3%	200,000	1.4%	100,000	69.4%	200,000	1.3%
EOLE Luxembourg S.à.r.l.	62,400	1.0%	66,895	0.9%	129,295	0.9%	66,895	46.5%	129,295	0.8%
GRAVITATION	28,700	0.4%	28,700	0.4%	57,400	0.4%	44,700	31.0%	73,400	0.5%
FINANCIERE GASPARD	37,400	0.6%	37,400	0.5%	74,800	0.5%	37,400	26.0%	74,800	0.5%
Monique SOUCHAIRE	37,400	0.6%	37,400	0.5%	74,800	0.5%	37,400	26.0%	74,800	0.5%
SIMPERI 2010	25,000	0.4%	25,000	0.3%	50,000	0.4%	25,000	17.4%	50,000	0.3%
Lyse SANTORO	19,500	0.3%	19,500	0.3%	39,000	0.3%	19,500	13.5%	39,000	0.3%
Lamia BOUDIAF	12,000	0.2%	12,000	0.2%	24,000	0.2%	12,000	8.3%	24,000	0.2%
ANTINEA INVESTISSEMENTS	7,100	0.1%	7,100	0.1%	14,200	0.1%	7,100	4.9%	14,200	0.1%
<b>Total autres investisseurs</b>	<b>818,300</b>	<b>12.7%</b>	<b>952,204</b>	<b>12.2%</b>	<b>1,770,504</b>	<b>12.5%</b>	<b>968,204</b>	<b>10.9%</b>	<b>1,786,504</b>	<b>11.7%</b>
Kreos Capital	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	156,250	1.8%	156,250	1.0%
<b>Total salariés/membres de comités/c</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>810,800</b>	<b>9.2%</b>	<b>810,800</b>	<b>5.3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,426,900</b>	<b>100.0%</b>	<b>7,781,922</b>	<b>100.0%</b>	<b>14,208,822</b>	<b>100.0%</b>	<b>8,851,391</b>	<b>100.0%</b>	<b>15,278,291</b>	<b>100.0%</b>

### Contrôle de la Société

A la date du présent prospectus, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce dans la mesure où aucun d'entre eux ne détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieure à 40 % des droits de vote.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

### Pacte

Le pacte d'actionnaires de la Société conclu le 20 mai 2010 sera résilié à la date de réalisation de l'introduction en bourse de la Société. Par exception, il pourrait continuer de s'appliquer à l'égard exclusivement d'un actionnaire détenant 0,30% du capital de la Société qui n'a pas encore signé l'avenant correspondant. Le maintien éventuel de ce pacte à l'égard de cet actionnaire ne constitue pas un obstacle à l'introduction en bourse de la Société et n'emporterait pas de conséquences significatives sur la Société ou ses actionnaires. En particulier, le droit de sortie conjointe qu'il comporte ne procure pas plus de droit à cet actionnaire que le droit des offres publiques.

	<p><u>Dilution</u></p> <p>Depuis sa création, la Société a émis ou attribué des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et des obligations convertibles en actions. Etant supposés la conversion des 10.585 OC<sub>2014</sub> émises par la Société qui donneraient lieu à la création de 1.502.797 actions nouvelles sur la base du point bas de la fourchette de prix, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des autres valeurs mobilières donnant accès au capital à la date du Prospectus, en ce compris l'exercice des BSA Dividendes Cumulés et des BSA<sub>2015-KREOS</sub> sur la base du point bas de la fourchette de prix, résulterait en l'émission de 1.093.315 actions, soit une dilution maximale de 13,79% sur la base du capital existant à ce jour, après conversion des OC<sub>2014</sub> et 12,12% sur la base du capital dilué.</p> <p>Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.</p>
--	---

<b>B.7</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	Les informations financières sélectionnées et présentées ci-dessous sont extraites des comptes, figurant au paragraphe 20.1 « Comptes établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 » du Document de Base.			
		<b><u>Etat de la situation financière</u></b>			
	<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	
	<b>Total Actifs non courants</b>	<b>143</b>	<b>295</b>	<b>370</b>	
	Autres débiteurs	2 988	2 612	2 898	
	Avances et acomptes	16	2	42	
	Autres actifs financiers	0	0	65	
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 089	7 237	5 151	
	<b>Total Actifs courants</b>	<b>6 092</b>	<b>9 850</b>	<b>8 156</b>	
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 235</b>	<b>10 145</b>	<b>8 526</b>	
	<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	
	<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>(23 698)</b>	<b>(12 897)</b>	<b>(4 622)</b>	
	Emprunts et dettes financières	10 121	6 765	6 653	
	Avantages du personnel	287	272	214	
	Provisions	180	430	270	
	<b>Total Passifs non courants</b>	<b>10 588</b>	<b>7 467</b>	<b>7 137</b>	
	Emprunts et dettes financières	13 481	10 438	2 393	
	Autres passifs financiers	2 988	2 136		
	Dettes fournisseurs et autres créateurs	2 876	3 002	3 618	
	<b>Total Passifs courants</b>	<b>19 345</b>	<b>15 575</b>	<b>6 011</b>	
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 235</b>	<b>10 145</b>	<b>8 526</b>	
<b><u>Etat du résultat net</u></b>					
	<b>Compte de résultat (en millier d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	
	Chiffre d'affaires	-	-	-	
	Autres produits	2 631	2 757	2 634	
	Charges administratives	(3 613)	(3 860)	(2 705)	
	Frais de recherche	(7 649)	(6 717)	(8 743)	
	<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(8 631)</b>	<b>(7 821)</b>	<b>(8 814)</b>	
	Résultat Financier	(2 364)	(2 911)	(508)	
	Impôt sur les bénéfices	-	-	-	
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>(10 994)</b>	<b>(10 731)</b>	<b>(9 322)</b>	
<b><u>Tableau de flux de trésorerie</u></b>					
	<b>Tableau de flux de trésorerie (en millier d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles	(9 173)	(8 307)	(8 276)	
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	(233)	(142)	(239)	
	Flux de trésorerie des activités de financement	5 257	10 534	1 538	
	<b>Variation de Trésorerie Nette</b>	<b>(4 148)</b>	<b>2 086</b>	<b>(6 977)</b>	
	Trésorerie d'ouverture	7 237	5 151	12 129	
	Trésorerie de clôture	3 089	7 237	5 151	
Les états financiers établis en normes comptables françaises pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 figurent à la section 26.1 « Comptes statutaires établis pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 » du Document de Base. Les différences entre les comptes présentés selon les normes françaises et les normes IFRS sont présentées au paragraphe 9.3 du Document de Base. Les comptes IFRS ayant été établis sur une base volontaire, seuls les comptes sociaux de la Société établis conformément aux règles et méthodes comptables françaises et présentés au chapitre 26 du Document de Base ont une valeur légale.					

<b>B.8</b>	<b>Informations pro forma</b>	Sans objet.
<b>B.9</b>	<b>Prévision de bénéfice</b>	Sans objet.
<b>B.10</b>	<b>Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports du commissaire aux comptes</b>	Sans objet.

B.11	<b>Fonds de roulement net</b>	<p>A la date de visa sur le Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.</p> <p>La trésorerie disponible au 24 juin 2016 d'un montant de 2,7 millions d'euros, après avance versée par le biais d'un emprunt obligataire relais de 3,2 M€ de la part des actionnaires historiques sur leur souscription à l'opération (détailé au chapitre 10.5 de la présente Note d'opération) permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'au 31 juillet 2016.</p> <p>En outre, la Société, dans le cadre dudit emprunt obligataire relais, a émis des obligations au profit de la société CBLUX dans les mêmes conditions que les actionnaires historiques pour un montant de 1,7 millions d'euros restant à percevoir.</p> <p>Au-delà du 31 juillet 2016, et compte tenu du montant de 1,7 millions d'euros restant à percevoir, le montant complémentaire nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le Prospectus est estimé à 12 millions d'euros. Il se compose (i) d'un besoin de financement en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et des dépenses liées aux études précliniques et essais cliniques sur PXT3003 et PXT864 conduits par la Société à hauteur de 12 millions d'euros, en ce compris les frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse restant à la charge de la Société (même en cas de non-réalisation de l'opération), (ii) des remboursements dus à Kreos Capital au titre du contrat d'emprunt à hauteur de 3,6 million d'euros, et (iii) des revenus issus du crédit d'impôt recherche et de subventions pour environ 3,6 millions d'euros.</p> <p>La préparation de l'introduction en bourse (dont le produit net, hors souscription par compensation de créances, représenterait 29,3 millions d'euros pour une souscription à l'augmentation de capital de 100% et un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 12.00 euros, et 17,8 millions d'euros en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11.82 euros) constitue la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires à son développement au regard de sa situation de trésorerie.</p> <p>La Société atteste que son fonds de roulement net sera suffisant en cas de réalisation partielle à hauteur de 75% ou de réalisation totale de l'introduction en bourse, au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie d'exploitation au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.</p> <p>Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération d'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé et sa recherche d'un partenaire industriel.</p>
------	-------------------------------	---

### Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p><b>1. L'Offre</b></p> <p>L'offre de titres de la Société objet du présent document (l' « <b>Offre</b> ») porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.036.044 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public pouvant être porté à un nombre maximum de 3.491.450 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « <b>Actions Nouvelles</b> ») et</li> <li>- pouvant être porté à un nombre maximum de 4.015.167 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> »).</li> </ul> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles supplémentaires sont ci-après désignées les « <b>Actions Offertes</b> ».</p> <p><b>2. L'admission aux négociations</b></p> <p>Les actions dont l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris est demandée, sont décrites ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intégralité des 6.426.900 actions existantes ordinaires composant le capital de la Société, intégralement souscrites et entièrement libérées à la date de fixation du prix de l'Offre (les « <b>Actions Existantes</b> ») ;</li> <li>- un maximum de 1.093.315 actions nouvelles à provenir de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions attribués à ce jour ainsi que de l'acquisition définitive d'actions gratuites encore en période d'acquisition (sur la base du point bas de la fourchette de prix) ; et</li> <li>- un maximum de 1.502.797 actions nouvelles à provenir de la conversion des obligations convertibles existantes (sur la base du point bas de la fourchette de prix) ;</li> <li>- un maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre.</li> </ul> <p><b>3. Catégorie et identification des Actions Offertes</b></p> <p>Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie et dont les données permettant leur identification sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code ISIN : FR0011191287 ;</li> <li>- Mnémonique : ALPHA ;</li> <li>- ICB Classification : 4573 - Biotechnology ;</li> <li>- Lieu de cotation : Alternext – Compartiment « Offre au public ».</li> </ul>
C.2	Devise d'émission	Euro.

C.3	<b>Nombre d'actions émises et valeur nominale</b>	4.015.167 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription.
C.4	<b>Droits attachés aux actions</b>	Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles seront les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué, à compter de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation à tout boni en cas de liquidation ; - droit d'information des actionnaires.
C.5	<b>Restrictions à la libre négociabilité des actions</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	Les Actions Existantes et les Actions Nouvelles ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé mais sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (Compartiment « Offre au public »), un système multilatéral de négociation organisé (« SMNO ») géré par Euronext Paris S.A.
C.7	<b>Politique en matière de dividendes</b>	La Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices. Compte tenu de son stade de développement, la Société n'a pas prévu d'initier une politique de versement de dividendes réguliers.
<b>Section D – Risques</b>		

D.1	<b>Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité</b>	<p>Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque résumés ci-dessous :</p> <p><i>Les risques liés aux produits et au marché de la Société et plus particulièrement ceux relatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Au développement clinique des produits</u></b> : la Société mène des programmes précliniques et cliniques ayant comme objectif principal le développement et la commercialisation de solutions thérapeutiques dans le domaine des maladies neurologiques et en particulier neurodégénératives. Le développement d'un candidat médicament est un processus long et coûteux se déroulant en plusieurs phases et dont l'issue est incertaine. L'objectif est de démontrer l'innocuité et le bénéfice thérapeutique, à savoir la sécurité et l'efficacité thérapeutique du candidat-médicament pour une ou plusieurs indications données. La Société ne peut garantir que ses essais cliniques, en cours ou futurs, aboutiront un jour, ni a fortiori dans des délais compatibles avec les besoins du marché. Tout échec lors de l'une des différentes phases cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement. De la même manière, toute décision des autorités sanitaires de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à retarder, voire interrompre, le développement des produits thérapeutiques concernés. En outre, la Société ne peut exclure que l'interaction avec certains médicaments ait des effets secondaires inacceptables ou non repérés, ou diminue ou annule l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.</li> <li>- <b><u>A la mise sur le marché de ses produits et à la concurrence</u></b> : d'une part, l'obtention d'autorisation de mise sur le marché (AMM), préalable à toute commercialisation, est incertaine et dépend de plusieurs facteurs, et d'autre part, la commercialisation des produits de la Société pourrait ne pas être un succès. La Société pourrait notamment être amenée à développer sa propre capacité de marketing et de vente pour certains produits et sur un certain nombre de territoires, avec les risques de lenteur et/ou d'insuccès associés. Par ailleurs, les conditions de détermination du prix et du taux de remboursement des produits de la Société pourraient compromettre leur succès commercial. En outre, les AMM accordées à la Société pourraient être modifiées voire retirées, si, après obtention de l'AMM, il était avéré que les produits thérapeutiques de la Société entraînaient des effets secondaires ou des interactions indésirables ou non décelés pendant la période d'essais cliniques. Enfin, malgré l'absence actuelle de concurrents significatifs, le potentiel de développement et de croissance des marchés visés par la Société rend probable l'arrivée de nouveaux concurrents sur ces marchés.</li> <li>- <b><u>A la dépendance vis-à-vis du projet le plus avancé PXT3003</u></b> : l'impossibilité ou l'incapacité pour la Société de mener à bien le développement ou la commercialisation de PXT3003 de même qu'un retard dans son développement ou sa commercialisation, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.</li> <li>- <b><u>A la nécessité de mettre en place des partenariats</u></b> : d'une part la Société pourrait rechercher des partenaires pour le développement de certains de</li> </ul>
-----	--	--

	<p>ses candidats médicaments, et d'autre part la Société pourrait rechercher des partenaires pour la commercialisation de certains de ses candidats médicaments. Il est possible que la Société ne parvienne pas à conclure de partenariat à des conditions économiquement raisonnables ou que des différends relatifs à la stratégie commerciale surviennent entre la Société et certains de ses partenaires.</p> <p><i>Les risques liés à l'activité de la Société et plus particulièrement ceux relatifs à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>La perte de collaborateurs clés et le risque de ne pas pouvoir attirer de nouvelles personnes qualifiées</u> : le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de son équipe dirigeante et de son président directeur général. L'indisponibilité momentanée ou définitive de ces personnes pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs, notamment, en la privant de leur savoir-faire et de leurs capacités techniques. Par ailleurs, la Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités et au fur et à mesure que ses activités s'étendent dans des domaines nécessitant un surcroît de compétences, tels que la fabrication, l'assurance qualité, les affaires réglementaires et les affaires médicales</li> <li>- <u>La gestion de la croissance interne</u> : dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société devrait être amenée à recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles en lien avec ses développements cliniques à venir, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.</li> </ul> <p><i>Les risques réglementaires et juridiques et plus particulièrement ceux relatifs à :</i></p> <p><u>Son portefeuille de brevet</u> : la protection offerte par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle est incertaine et limitée dans le temps (possibilité notamment que (i) la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ou à obtenir la délivrance de certificats complémentaires de protection, (ii) les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables, ou ne permettent pas d'empêcher la délivrance de brevets à des tiers, portant sur des produits similaires, (iii) la Société ne parvienne à faire respecter ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, ou encore (iv) les salariés de la Société, ses cocontractants, ses sous-traitants ou autres parties revendiquent des droits de propriété ou demandent une rémunération en contrepartie des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle à la création desquels ils auraient contribué et ce malgré les efforts de la Société de prendre les mesures nécessaires pour éviter un tel risque ; en outre la Société a consenti un nantissement sur certains de ses droits de propriété intellectuelle en garantie d'un emprunt souscrit auprès de Kreos Capital. La violation des droits de propriété intellectuelle de la Société peut conduire à des procédures contentieuses coûteuses et dont l'issue est incertaine. La Société pourrait se trouver dans une situation de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers.</p> <p><i>Les risques financiers et plus particulièrement ceux relatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Aux pertes historiques</u> : Depuis sa création en 2007, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013, dans ses comptes IFRS, les pertes opérationnelles s'élèvent respectivement à -8.631 K€, -7.821 K€ et -8.814 K€. La Société pourrait</li> </ul>
--	---

		<p>connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement se poursuivront.</p> <p>- <u>Aux capitaux propres actuels, à la continuité d'exploitation et au risque de liquidité</u> : les capitaux propres de Pharnext sont inférieurs, pour le troisième exercice consécutif, à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice 2015. Pour assurer la continuité d'exploitation, et notamment pour couvrir les besoins de financement des principaux programmes en développement, Pharnext prévoit de renforcer ses fonds propres. Si la Société n'arrivait pas à obtenir des moyens de financement adéquats, cela pourrait retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de ses projets ou produits et notamment de son programme d'essais précliniques et cliniques ou la contraindre à accorder des licences sur ses produits à des partenaires ou des tiers ou à conclure de nouveaux accords de partenariat à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.</p> <p><i>Les risques de marché et plus particulièrement ceux relatifs aux taux d'intérêt et au risque de change.</i></p>
--	--	---

D.2	<p><b>Principaux risques propres aux actions nouvelles</b></p> <p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ;</li> <li>- Le cours de l'action de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>- Si les souscriptions n'atteignaient pas les 75 % du montant de l'émission initialement prévue (soit 75 % de l'augmentation de capital envisagée), l'opération serait annulée, étant précisé que l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce ;</li> <li>- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché, notamment à l'issue des périodes d'engagements de conservation de titres pris par certains actionnaires historiques et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ;</li> <li>- Etant supposés la conversion des 10.585 OC<sub>2014</sub> émises par la Société à la date du document de base, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des autres valeurs mobilières donnant accès au capital à la date d'enregistrement du document de base, en ce compris l'exercice des BSA Dividendes Cumulés et des BSA<sub>2015-KREOS</sub> exercés sur la base du point bas de la fourchette de prix, résulterait en l'émission de 1.093.315 actions, soit une dilution maximale de 13,79 % sur la base du capital existant après conversion des OC<sub>2014</sub> et 12,12 % sur la base du capital dilué. Par ailleurs, toutes les attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.</li> <li>- En cas de nouvel appel au marché par la Société, il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires ; et</li> <li>- La cotation sur le marché Alternext d'Euronext à Paris ne permet pas aux actionnaires de la Société de bénéficier des garanties associées aux marchés réglementés.</li> </ul>
<b>Section E – Offre</b>	

E.1	<b>Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<b>1. <u>Produit de l'Offre et de l'émission des Actions Nouvelles</u></b>																	
		Sur la base d'un Prix d'Offre fixé à 12,00 € correspondant au milieu de la fourchette de prix indicative, le produit brut et le produit net de l'émission seraient les suivants :																	
(En M€)																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th><th style="width: 20%; text-align: center;"><b>Produit brut</b></th><th style="width: 20%; text-align: center;"><b>Produit net*</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emission des Actions Nouvelles avant Clause d'Extension et option de Surallocation</td><td style="text-align: center;">36,4</td><td style="text-align: center;">29,3</td></tr> <tr> <td>Emission des Actions Nouvelles après Clause d'Extension</td><td style="text-align: center;">41,9</td><td style="text-align: center;">34,6</td></tr> <tr> <td>Emission des Actions Nouvelles après Clause d'Extension et option de Surallocation</td><td style="text-align: center;">48,2</td><td style="text-align: center;">40,7</td></tr> <tr> <td><b>Montant maximal de l'Offre</b></td><td style="text-align: center;"><b>48,2 M€</b></td><td style="text-align: center;"><b>40,7 M€</b></td></tr> </tbody> </table>						<b>Produit brut</b>	<b>Produit net*</b>	Emission des Actions Nouvelles avant Clause d'Extension et option de Surallocation	36,4	29,3	Emission des Actions Nouvelles après Clause d'Extension	41,9	34,6	Emission des Actions Nouvelles après Clause d'Extension et option de Surallocation	48,2	40,7	<b>Montant maximal de l'Offre</b>	<b>48,2 M€</b>	<b>40,7 M€</b>
	<b>Produit brut</b>	<b>Produit net*</b>																	
Emission des Actions Nouvelles avant Clause d'Extension et option de Surallocation	36,4	29,3																	
Emission des Actions Nouvelles après Clause d'Extension	41,9	34,6																	
Emission des Actions Nouvelles après Clause d'Extension et option de Surallocation	48,2	40,7																	
<b>Montant maximal de l'Offre</b>	<b>48,2 M€</b>	<b>40,7 M€</b>																	
<p style="font-size: small;"><i>* hors montant libéré par compensation de créances pour 5,5 M€ prime de remboursement incluse</i></p> <p>Il est précisé en tant que de besoin que seul le produit net (hors montant libéré par compensation de créances) résultant de l'émission des Actions Nouvelles sera versé à la Société.</p> <p><b>2. <u>Dépenses facturées à la Société</u></b></p> <p>Les dépenses liées à l'Offre restantes à la charge de la Société sont estimées à environ 1,6 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>																			

E.2a	<b>Raisons de l'Offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</b>	<p>La réalisation de l'Offre est notamment destinée à fournir à la Société des moyens additionnels pour accélérer son développement. Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles (soit 29,3 M€ en milieu de fourchette de prix, hors montant libéré par compensation de créances), permettra notamment à la Société de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer l'ensemble des coûts internes et externes liés à l'étude de Phase 3 PLEO-CMT chez l'adulte lancée fin 2015 portant sur le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A par PXT3003 dont les résultats devraient être publiés au second semestre 2018, et préparer et lancer une étude clinique pédiatrique de PXT-3003, pour environ 65% de la levée de fonds ;</li> <li>- Financer l'ensemble des coûts internes et externes liés à la préparation et au lancement de la prochaine étude de Phase 2 à conduire dans le traitement de la maladie d'Alzheimer par PXT864, dont le lancement devrait intervenir au second semestre 2017 pour des résultats attendus à horizon 2019/2020 pour environ 15% de la levée de fonds ;</li> <li>- Renforcer sa structure financière, en ce compris le remboursement des dettes financières pour environ 20% de la levée de fonds.</li> </ul> <p>Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital liée à l'émission des Actions Nouvelles serait limitée à 75 % du montant maximum envisagé, les fonds seraient prioritairement affectés au premier et au troisième point ci-dessus. En cas de levée limitée à 75% du montant minimum envisagé (soit 17,7 M€ en bas de fourchette de prix, hors montant libéré par compensation de créances), la Société devra trouver des fonds complémentaires pour finaliser l'étude de phase III PLEO-CMT et financer le lancement de l'étude pédiatrique, notamment au travers de partenariat industriel.</p>
------	---	---

E.3	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p><b>1. <u>Structure de l'Offre</u></b></p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'<b>« Offre à Prix Ouvert »</b> ou l'<b>« OPO »</b>) ;</li> <li>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (excepté, notamment, aux États-Unis d'Amérique) (le <b>« Placement Global »</b>).</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.</p> <p>Il est rappelé que l'Offre sera réalisée en priorité par souscription des Actions Nouvelles. Les Actions Cédées ne seront cédées dans le cadre de l'Offre qu'à l'issue de la souscription intégrale desdites Actions Nouvelles.</p> <p>Il est également précisé que des souscriptions à des fins de défiscalisation (ISF) seront possibles dans le cadre de la présente Offre au titre de l'ISF 2017 et que les actions de la Société sont éligibles aux PEA-PME.</p> <p><b>2. <u>Clause d'Extension et Option de Surallocation</u></b></p> <p><u>Clause d'Extension</u></p> <p>En fonction de la demande, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra, à la discrétion de la Société et en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre, être augmenté au maximum de 15%, soit un maximum de 455.406 Actions Nouvelles (la <b>« Clause d'Extension »</b>).</p> <p><u>Option de Surallocation</u></p> <p>La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation (l'<b>« Option de Surallocation »</b>) dans la limite globale de 15 % du total des Actions Nouvelles à provenir de l'émission, soit d'un nombre maximum de 523.717 Actions Nouvelles supplémentaires (ci-après les <b>« Actions Nouvelles Supplémentaires »</b>).</p> <p>Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, jusqu'au trentième jour calendrier suivant la date de clôture de l'Offre soit, à titre indicatif, au plus tard le 17 août 2016.</p> <p><b>3. <u>Fourchette indicative de prix</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fourchette indicative de prix est fixée entre 10.82 € et 13.20€ par Action Offerte (le <b>« Prix de l'Offre »</b>).</li> </ul>
-----	---	---

	<p>Cette fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au (et y compris le) jour prévu pour la clôture de l'Offre.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre ne pourra être fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix.</p>				
	<p><b>4. <u>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</u></b></p> <p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « <i>construction du livre d'ordres</i> » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;</li> <li>– ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;</li> <li>– quantité demandée ; et</li> <li>– sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.</li> </ul>				
	<p><b>5. <u>Date de jouissance</u></b></p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2016.</p>				
	<p><b>6. <u>Garantie</u></b></p> <p>L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie.</p>				
	<p><b>7. <u>Calendrier indicatif</u></b></p> <table border="1"> <tr> <td>24 juin 2016</td><td>- Visa de l'AMF sur le Prospectus.</td></tr> <tr> <td>27 juin 2016</td><td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse annonçant l'opération ;</li> <li>- Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO ;</li> <li>- Ouverture de l'OPO et du Placement Global.</li> </ul> </td></tr> </table>	24 juin 2016	- Visa de l'AMF sur le Prospectus.	27 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse annonçant l'opération ;</li> <li>- Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO ;</li> <li>- Ouverture de l'OPO et du Placement Global.</li> </ul>
24 juin 2016	- Visa de l'AMF sur le Prospectus.				
27 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse annonçant l'opération ;</li> <li>- Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO ;</li> <li>- Ouverture de l'OPO et du Placement Global.</li> </ul>				

		12 juillet 2016	-	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris).
		13 juillet 2016	-	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ; - Avis d'Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global ; - Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat ; - Première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris ; - Début de la période de période de stabilisation.
		15 juillet 2016	-	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
		18 juillet 2016	-	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.
		17 août 2016	-	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle.

## 8. Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 12 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris).

## 9. Établissements financiers introduceurs

### *Chef de File et Teneur de Livre*

Gilbert Dupont

## 10. Engagements de souscriptions reçus

Certains actionnaires de la Société se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 4,6 millions d'euros, (soit 12,7% du montant brut de l'offre\*). Ces ordres se décomposent comme suit :

- Fonds gérés par Truffle Capital : 1.500.000 EUR (soit 4,1% du montant brut de l'offre\*) souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement des Obligations Relais détenues par Truffle Capital, soit 1.680.000 EUR prime de remboursement incluse. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- Zaka : 1.500.000 EUR (soit 4,1% du montant brut de l'offre\*) souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement des Obligations Relais détenues par Zaka, soit 1.680.000 EUR prime de remboursement incluse. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- Ipsen Pharma : 1.000.000 EUR (soit 2,7% du montant brut de l'offre\*) ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Six autres actionnaires historiques se sont engagés à placer des ordres pour un montant global de 618.720 EUR (soit 1,7% du montant brut de l'offre*), dont 230.930 EUR par compensation de créances en remboursement des Obligations Relais qu'ils détiennent, soit 258.641 EUR prime de remboursement incluse.</li> </ul> <p><i>* Montant brut de l'offre défini sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre hors Clause d'Extension et Option de Surallocation</i></p> <p>Par ailleurs, les investisseurs institutionnels ci-dessous se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 13,35 millions d'euros (soit 36,6% du montant brut de l'offre*). Ces ordres se décomposent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financière Arbevel : 5.000.000 EUR (soit 13,7% du montant brut de l'offre*) ;</li> <li>- Groupe Industriel Marcel Dassault : 1.000.000 EUR (soit 2,7% du montant brut de l'offre*) ;</li> <li>- Galapagos : 2.750.000 EUR (soit 7,5% du montant brut de l'offre*) ;</li> <li>- CBLUX : 3.000.000 EUR (soit 8,2% du montant brut de l'offre*) souscrit à hauteur de 1.700.000 EUR par compensation de créances en remboursement des Obligations Relais détenues, soit 1.904.000 EUR prime de remboursement incluse ;</li> <li>- Institut Mérieux : 1.000.000 EUR (soit 2,7% du montant brut de l'offre*) ;</li> <li>- Michel de Rosen : 200.000 EUR (soit 0,5% du montant brut de l'offre*) ;</li> <li>- Deux autres personnes physiques se sont engagées à placer des ordres pour un montant global de 350.000 euros (soit 1,1 % du montant brut de l'offre*).</li> </ul> <p><i>* Montant brut de l'offre défini sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre hors Clause d'Extension et Option de Surallocation</i></p> <p>L'ensemble des ordres ci-dessus, soit 18 M€, représentant 49,3% du montant brut de l'offre, ont vocation à être servis en priorité, sous réserve toutefois d'une possible réduction dans le respect des principes d'allocation usuels dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient supérieures au nombre des Actions Nouvelles (à l'exception des souscriptions par compensation de créances en remboursement des Obligations Relais pour un total de 4,9 M€, soit 5,5 M€ prime de remboursement comprise qui seront servies en totalité).</p> <p>En outre les fonds gérés par Truffle Capital, Zaka et la société CBLUX se sont engagés à placer des ordres complémentaires respectifs de 2.000.000 EUR s'agissant des fonds gérés par Truffle Capital et de Zaka, et de 1.000.000 EUR s'agissant de CBLUX, représentant au total 13,7 % du montant brut de l'offre, ayant vocation à être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires pour que</p>
--	--

		<p>l'ensemble des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre représente 100% des Actions Nouvelles (hors Clause d'Extension).</p> <p><b>11. <u>Stabilisation</u></b></p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Alternext pourront être réalisées du 18 juillet 2016 au 17 août 2016 (inclus).</p> <p><b>12. <u>Contrat de liquidité</u></b></p> <p>Aucun contrat de liquidité relatif aux actions de la Société n'a été conclu à la date du visa du Prospectus mais la Société s'engage à mettre en place ce type de contrat une fois la Société cotée.</p> <p><b>13. <u>Pays dans lesquels l'offre au public sera ouverte</u></b></p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p><b>14. <u>Restrictions applicables à l'offre</u></b></p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>15. <u>Mise à disposition du Prospectus</u></b></p> <p>Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de Pharnext, 11, rue des Peupliers, 92130 Issy-les-Moulineaux, France. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de la Société (<a href="http://www.pharnext.com">www.pharnext.com</a>).</p>
E.4	<b>Intérêts pouvant influer sensiblement sur l'émission</b>	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Dans le cadre de l'Offre, le Chef de File a produit une analyse financière indépendante.</p>

E.5	<b>Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Convention de blocage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b><u>Nom de la société émettrice</u></b> Pharnext</li> <li>● <b><u>Conventions d'abstention et de blocage</u></b></li> </ul> <p><b><i>Engagement d'abstention de la Société</i></b></p> <p>La Société souscrira envers Gilbert Dupont, le Chef de File et Teneur de Livre, un engagement d'abstention à procéder à une quelconque émission, offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société, pendant une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison. Par exception à ce qui précède, la Société pourra librement réaliser (i) toute opération portant sur les Actions Nouvelles ; (ii) toute opération effectuée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables ; (iii) toute opération portant sur les titres susceptibles d'être émis, offerts ou cédés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir, autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par l'assemblée générale de la Société ; (iv) toute opération portant sur les titres de la Société émis dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition des titres ou des actifs d'une autre entité ; (v) toute opération d'augmentation de capital réalisée par incorporation des réserves, bénéfices ou primes ; et (vi) toute opération portant sur les titres de la Société émis dans le cadre d'une offre publique visant les titres du capital émis par la Société, à la condition que le bénéficiaire de ces titres accepte de reprendre cet engagement pour la durée restant à courir de cet engagement et à la condition que le nombre total de titres de la Société émis dans ce cadre n'excède pas 5 % du capital.</p> <p><b><i>Engagement de conservation des actionnaires</i></b></p> <p><i>La majorité des actionnaires de la Société, ainsi que les porteurs d'actions nouvelles à créer par conversion des obligations convertibles émises avant la réalisation de l'opération, représentant 98,3% du capital après conversion des obligations convertibles en milieu de fourchette de prix, et la majorité des porteurs de BSA et BSPCE en circulation à la date de visa sur le présent Prospectus, représentant 98,6% des instruments dilutifs, se sont engagés irrévocablement envers Gilbert Dupont, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder des actions de la Société ou valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent ou détiendront par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, jusqu'à l'expiration d'une période maximum de 540 jours calendaires suivant la date de première cotation des Actions sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (la « Date de Réalisation ») dans les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>100% de leurs actions sur 180 jours ;</i></li> <li>- <i>90% de leurs actions sur 270 jours ;</i></li> <li>- <i>80% de leurs actions sur 360 jours ; et</i></li> <li>- <i>50% de leurs actions sur 540 jours.</i></li> </ul>
-----	---	--

		<i>à l'exception de trois porteurs de bons représentant 0,4% du capital post conversion des OC<sub>2014</sub> dont les engagements de conservation se limitent à 360 jours.</i>																																																						
E.6	<b>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</b>	<p><b><u>Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres :</u></b></p> <p>A titre indicatif, et sur la base d'un Prix de l'Offre égal à 12.00 € (milieu de la fourchette de prix indicative), l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres serait la suivante (après conversion des obligations convertibles) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> <tr> <th>Sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre</th> <th>Base non diluée<sup>(1)</sup></th> <th>Base diluée<sup>(2)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles</td> <td>-1.21</td> <td>0.14</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 3.036.044 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension</td> <td>2.35</td> <td>3.03</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 3.491.450 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension</td> <td>2.72</td> <td>3.35</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td>3.12</td> <td>3.69</td> </tr> <tr> <td>En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%</td> <td>1.63</td> <td>2.43</td> </tr> <tr> <td>(1) Après conversion des OC<sub>2014</sub> sur la base du point médian de la fourchette de prix</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(2) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs en circulation à la date du Prospectus</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><b><u>Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire :</u></b></p> <p>A titre indicatif, et sur la base d'un Prix de l'Offre égal à 12.00 € (milieu de la fourchette de prix indicative), l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus et après conversion des obligations convertibles) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Participation de l'actionnaire en %</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Base non diluée<sup>(1)</sup></th> <th>Base diluée<sup>(2)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles</td> <td>1.00%</td> <td>0.88%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 3.036.044 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension</td> <td>0.72%</td> <td>0.65%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 3.491.450 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension</td> <td>0.69%</td> <td>0.63%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td>0.66%</td> <td>0.60%</td> </tr> <tr> <td>En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%</td> <td>0.77%</td> <td>0.70%</td> </tr> <tr> <td>(1) Après conversion des OC<sub>2014</sub> sur la base du point médian de la fourchette de prix</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(2) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs en circulation à la date du Prospectus</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Quote-part des capitaux propres (en euros)			Sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre	Base non diluée <sup>(1)</sup>	Base diluée <sup>(2)</sup>	Avant émission des actions nouvelles	-1.21	0.14	Après émission d'un nombre maximum de 3.036.044 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	2.35	3.03	Après émission d'un nombre maximum de 3.491.450 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	2.72	3.35	Après émission d'un nombre maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	3.12	3.69	En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	1.63	2.43	(1) Après conversion des OC <sub>2014</sub> sur la base du point médian de la fourchette de prix			(2) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs en circulation à la date du Prospectus			Participation de l'actionnaire en %				Base non diluée <sup>(1)</sup>	Base diluée <sup>(2)</sup>	Avant émission des actions nouvelles	1.00%	0.88%	Après émission d'un nombre maximum de 3.036.044 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0.72%	0.65%	Après émission d'un nombre maximum de 3.491.450 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	0.69%	0.63%	Après émission d'un nombre maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0.66%	0.60%	En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	0.77%	0.70%	(1) Après conversion des OC <sub>2014</sub> sur la base du point médian de la fourchette de prix			(2) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs en circulation à la date du Prospectus		
Quote-part des capitaux propres (en euros)																																																								
Sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre	Base non diluée <sup>(1)</sup>	Base diluée <sup>(2)</sup>																																																						
Avant émission des actions nouvelles	-1.21	0.14																																																						
Après émission d'un nombre maximum de 3.036.044 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	2.35	3.03																																																						
Après émission d'un nombre maximum de 3.491.450 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	2.72	3.35																																																						
Après émission d'un nombre maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	3.12	3.69																																																						
En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	1.63	2.43																																																						
(1) Après conversion des OC <sub>2014</sub> sur la base du point médian de la fourchette de prix																																																								
(2) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs en circulation à la date du Prospectus																																																								
Participation de l'actionnaire en %																																																								
	Base non diluée <sup>(1)</sup>	Base diluée <sup>(2)</sup>																																																						
Avant émission des actions nouvelles	1.00%	0.88%																																																						
Après émission d'un nombre maximum de 3.036.044 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0.72%	0.65%																																																						
Après émission d'un nombre maximum de 3.491.450 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	0.69%	0.63%																																																						
Après émission d'un nombre maximum de 4.015.167 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0.66%	0.60%																																																						
En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	0.77%	0.70%																																																						
(1) Après conversion des OC <sub>2014</sub> sur la base du point médian de la fourchette de prix																																																								
(2) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs en circulation à la date du Prospectus																																																								

E.7	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur</b>	Sans objet.
-----	---	-------------